



Accusaton de vices cachées après vente moto a particulier

Par **tudela**, le **06/04/2016** à **16:23**

bonjour,

Nous avons vendu au mois de décembre une moto 50cc à un particulier via le bon coin. Là personne à essayer la moto et avant de repartir nous avons refait le plein d'essence et refait légèrement le niveau d(huile car avec la moto cette personne devait faire une centaine de kms pour aller jusqu'à chez elle.

Nous avons reçu, fin mars une lettre recommandé de cette personne qui nous dit que son fils est tombé en panne avec la moto et qu'ils ont dû changer des pièces au moteur. La facture datant du 1er mars à été jointe de 392 euros, mais aucune expertise n'a été faite pour savoir d'où venait le problème car nous avons vendu ce véhicule en étant hyper réglo et en ayant jamais eu aucun problème. Cette lettre était une lettre recommandé qui nous somme de régler la facture avant mise au tribunal.

Que doit je faire pour prouver notre bonne foi ?
merci pour votre aide.

Par **ax04530**, le **06/04/2016** à **16:34**

Bonjour, on vous a déjà répondu, pourquoi reposer ?